

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(Lettre du ministre chargé des relations avec le Parlement du jeudi 28 août 2025)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<u>Session extraordinaire</u> SEPTEMBRE LUNDI 8		À 15 heures : - Déclaration de politique générale, débat et vote sur cette déclaration (art. 49, al. 1 ^{er} , de la Constitution). (1) (2)	

(1) *Sous réserve des décisions de la Conférence des présidents.*

(2) *Le vote, d'une durée de 30 minutes, aura lieu dans les salons voisins de la salle des séances.*